



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_0033

Mise à disposition du 11 Place Charles
et Albert Roussel – Ancienne Chambre
de Commerce et d'Industrie

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant la démarche de la société France Télévisions, qui a émis le souhait de disposer de divers sites pour pourvoir à la réalisation des épisodes 3 et 4 de la série « Rendez-vous avec le Crime »,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec la Société France Télévisions, dont le siège est situé 7 Esplanade Henri de France à PARIS (75015), dont le n° Siret est le 43276694700019, représentée par son Directeur de Production, Monsieur Franck Delauney pour la mise à disposition d'une partie des locaux de l'immeuble communal sis 11 Place Charles et Albert Roussel à Tourcoing, pour la période du 10 février 2025 au 11 mars 2025 (inclus).

ARTICLE 2 : La Ville facturera à la Société France Télévisions son droit d'occupation d'un montant de 2361 euros (deux mois trois cent soixante et un euros) ainsi que le coût des fluides.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **17 FEV. 2025**

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **17 FEV. 2025**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **17 FEV. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025033

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/02/2025

Objet : Mise à disposition - 11 place charles et albert Roussel - RDV avec le Crime

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 17/02/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0033 - Mise _ disposition - 11 Place Charles et Albert Roussel - RDV avec le Crime.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250217-DAJI_D2025033-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/02/2025

